

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CCAS DU 31 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le trente et un juillet à dix huit heures, le CCAS légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de Dannes sous la Présidence de Monsieur Olivier CARTON, maire, suite à la convocation qui a été adressée individuellement à chaque membre du CCAS le vingt sept juillet deux mille vingt.

Etaient présents :

CARTON Olivier
PUDWELL Karine
POMMELET Rodrigue
ROBLIN Natacha
BEAUDLET Myriam
GINOLIN Frankie
BAHEUX Corinne
FOURRIER Micheline
HAMAISSIA Cindy
LEFEBVRE Georges
LEPRETRE Claudie
LEPRETRE Monique

Absente excusée : DEBRIS Peggy : Pouvoir à PUDWELL Karine.

I – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019.

Madame FOURRIER demande au membres du CCAS de bien vouloir l'approuver :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 56 319.34

Recettes : 64 400.00

Soit un excédent de : 8 080.66

Soit un excédent global de 8 351.35

Section d'investissement :

Dépenses : 270.69
Reste à réaliser : 4 295.60
Total dépenses : 4 566.29

Recettes : 4 836.98

Soit un excédent de 270.69

Après délibération, le C.C.A.S. à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif tel qu'il est présenté.

II – COMPTE DE GESTION 2019 DE LA TRESORIERE MUNICIPALE :

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du CCAS établi par la trésorière municipale et conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le CCAS, à l'unanimité des membres présents approuve le compte de gestion de la trésorière municipale tel qu'il est présenté.

III – AFFECTATION DES RESULTATS

Le CCAS, à l'unanimité approuve l'affectation des résultats comme ci-après :

| LIBELLE | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|----------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés | | 6 754.99 | | 3 566.29 | | 10 321.28 |
| Part affectée à l'investissement | | | | 1 000.00 | | 1 000.00 |
| Opérations de l'exercice | 56 319.34 | 57 645.01 | 270.69 | 270.69 | 56 590.03 | 57 915.70 |
| Totaux | 56 319.34 | 64 400.00 | 270.69 | 4 836.98 | 56 590.03 | 69 236.98 |
| Résultats de clôture | | 8 080.66 | | 4 566.29 | | 12 646.95 |
| | | | Excédent de financement : | 4 566.29 | | |
| | | | Restes à réaliser dépenses : | 4 295.60 | | |
| | | | Excédent total de financement : | 270.69 | | |
| | | | Affectation au compte 002 : | 8 080.66 | | |

IV - BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 du CCAS et demande aux membres de bien vouloir l'approuver :

Section de fonctionnement

Dépenses 66 080.66
 Recettes 66 080.66

Section d'investissement

Dépenses 4 566.29
 Recettes 4 566.29

Après en avoir délibéré, le CCAS à l'unanimité, approuve le budget primitif 2020 tel qu'il est présenté.

V – ADOPTION GRILLES AIDE SOCIALE

Monsieur le Maire propose aux membres du C.C.A.S. de réfléchir à la mise en place de grilles d'aides sociales en fonction des ressources, des dépenses et du reste à vivre, qui pourraient être adoptées lors de la prochaine réunion du C.C.A.S

Monsieur le Maire a demandé à plusieurs communes et n'a pas encore eu de retour.

VI – REVISION DU FONCTIONNEMENT DU CCAS

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que les demandes d'aide sociale reçues par Madame PUDWELL, Adjointe aux affaires sociales, seront étudiées lors de réunion du CCAS et feront l'objet de décisions collectives.

Les demandes ayant un caractère urgent pourront cependant être traitées par Madame Pudwell et seront ensuite entérinées par le CCAS.

VII – AIDES ET SECOURS

Les dépenses correspondent aux loyers, factures eau, gaz, électricité, téléphone, assurance maison, assurance voiture, assurance vie, mutuelle

- Dossier 1 : Personne seule

Ressources : 492 € 57

Dépenses : 409 € 90

Reste à vivre : 82 € 67

Reçoit actuellement 100 € 00/mois – Décision du CCAS à l'unanimité : 150 € 00/mois.

- Dossier 2 : Personne seule

Ressources : 502 € 20

Dépenses : 293 € 85

Reste à vivre : 208 € 35

Reçoit actuellement 100 € 00/mois – Décision du CCAS à l'unanimité : 50 € 00/mois.

- Dossier 3 : Personne seule

Ressources : 818 € 45

Dépenses : 597 € 10

Reste à vivre : 221 € 35

Reçoit actuellement 150 € 00/mois – Décision du CCAS à l'unanimité : 50 € 00/mois.

- Dossier 4 : Personne seule

Ressources : 746 € 57

Dépenses : 415 € 42

Reste à vivre : 331 € 15

Reçoit actuellement 100 € 00/mois – Décision du CCAS à l'unanimité : 0 € 00/mois.

- Dossier 5 : Personne seule

Ressources : 666 € 82
Dépenses : 390 € 34
Reste à vivre : 276 € 48

Reçoit actuellement 100 € 00/mois – Décision du CCAS à l'unanimité : 30 € 00/mois.

- Dossier 6 : Personne seule
Ressources : 492 € 57
Dépenses : 406 € 48
Reste à vivre : 86 € 09

Reçoit actuellement 100 € 00/mois – Demande de renseignements complémentaires, pas de retour à ce jour. Décision du CCAS à l'unanimité : 0 € 00/mois jusqu'à obtention de tous les documents demandés.

- Dossier 7 : Couple avec un enfant
Ressources : 1 387 € 00
Dépenses : 581 € 29
Reste à vivre : 805 € 71
Dossier FSL en cours

Reçoivent actuellement 100 € 00/mois – Décision du CCAS à l'unanimité : 100 € 00/mois jusqu'à ce que le dossier FSL soit constitué.

- Dossier 8 : Couple
Ressources : 1 259 € 81
Dépenses : 1 025 € 00
Reste à vivre : 234 € 81

Reçoivent actuellement 200 € 00/mois – Décision du CCAS à l'unanimité : 150 € 00/mois.

- Dossier 9 : Couple
Ressources : 963.86
Dépenses : 629.66
Reste à vivre : 334 € 20 (Sans compter les dettes)

Reçoivent actuellement 100 € 00/mois – Décision du CCAS à l'unanimité : 50 € 00/mois.

- Dossier 10 : Couple avec 2 enfants
Ressources : 619 € 29
Dépenses : 505 € 49
Reste à vivre : 113 € 80
Dettes personnelles : 17 184 € 66
Dettes entreprise : 30 000 € 00

Ils ne veulent pas déposer de dossier de surendettement, car ils craignent que leur maison soit saisie. Ils doivent rencontrer une assistante sociale le 7 Août.

Reçoit actuellement 200 € 00/mois – Décision du CCAS à l'unanimité : 200 € 00/mois.

Les membres du CCAS décident également, à l'unanimité, d'octroyer une aide exceptionnelle à l'ainé des enfants afin qu'il puisse passer son permis de conduire pour trouver un travail plus facilement.

Monsieur le Maire fait part aux membres du CCAS que le repas du CCAS aura lieu le 1^{er} dimanche d'Octobre sous réserve des contraintes liées à la crise sanitaire.